

Echafaudages fixes : vérification et réception – ECS2

Durée

2 jours (14 heures)

Salle : 14H00

(dont pratique en salle : 2H00)

Public et Prérequis

Public : Toute personne désignée par le chef d'entreprise pour réaliser, avant utilisation, les vérifications des échafaudages fixes montés par l'entreprise ou une société extérieure

Prérequis : Compréhension de la langue française nécessaire à l'exercice de la fonction

Objectif

Acquérir les connaissances nécessaires en législation (notamment en matière de responsabilité), techniques de montage, examens et contrôles, permettant d'effectuer les vérifications pertinentes prévues au Code du Travail et d'être ainsi l'interlocuteur compétent de l'entreprise auprès des fournisseurs ou utilisateurs d'échafaudages

Méthode pédagogique

Les exposés généraux portant sur la réglementation et les techniques de montage des échafaudages fixes sont accompagnés de réflexions collectives sur les moyens nécessaires à la fonction et à la mission de vérificateur

Contenu

- ▶ Législation et risques spécifiques aux échafaudages fixes
- ▶ Cahier des charges et documents obligatoires : plan de prévention, PPSPS, autorisation de voirie ...
- ▶ Informations sur l'implantation, les caractéristiques des matériels, et les dispositifs de stabilité des échafaudages fixes (échafaudages de pied et échafaudages suspendus)
- ▶ Notice de montage du fabricant : instructions et configurations prévues
- ▶ Responsabilités de l'encadrement et organisation de la réception des échafaudages fixes
- ▶ Contenu des différents examens : adéquation, montage et installation, état de conservation
- ▶ Contrôles :
 - Implantation
 - Appuis
 - Conception
 - Aménagements
 - Chargement
 - Stabilité
 - Planchers
 - Garde-corps
 - Accès
 - Protections
 - Affichages
 - Etat général
- ▶ Consignes d'utilisation et de maintenance des échafaudages fixes

Evaluation des acquis

La capacité à effectuer les différents examens et la connaissance des règles techniques sont vérifiées par un contrôle continu et une évaluation des connaissances par QCM

Une Attestation de Formation Professionnelle est délivrée aux stagiaires ayant satisfait aux tests

Particularités

- ▶ En stage inter-entreprises, les spécificités bâtiment et industrie sont développées en fonction des participants
- ▶ En stage intra-entreprise, le contenu peut être adapté aux spécificités de celle-ci, et la vérification d'un ou deux échafaudages fixes in situ peut être envisagée.
- ▶ Participants : optimum : 6 à 8 - maximum : 10
- ▶ Cette formation intègre les prescriptions du décret du 1/09/2004, de l'arrêté du 21/12/2004, de la circulaire du 27/06/2005 et de la recommandation R408 de la CNAM TS